



Horizon Europe et programmes et initiatives liés à ce dernier :

INFORMATION SUR LA PARTICIPATION DES PERSONNES AFFILIÉES À DES INSTITUTIONS SUISSES

Information du 27 mai 2021

- **Dans la perspective de l'association avec effet rétroactif prévue avec tous les pays associés, les chercheurs affiliés à des institutions suisses doivent soumettre leurs propositions dans le cadre de tous les appels à projets d'Horizon Europe et des programmes et initiatives qui y sont liés en tant que participants d'un pays associé. Pour pouvoir bénéficier de subsides, ils doivent adresser une demande de financement à la Commission européenne.**
- **Le financement des participants suisses à des projets collaboratifs est assuré indépendamment du statut d'association de la Suisse.**
- **Dans le cas où un accord d'association ne serait pas conclu à temps, le SEFRI – se basant sur le message de financement du paquet Horizon 2021-2027 – examine l'utilisation de fonds nationaux pour financer des projets individuels (à savoir ERC, EIC, MSCA) ayant été évalués positivement par la Commission européenne.**
- **En cas de questions, ou si des difficultés devaient survenir au cours du processus de demande de subsides, il est recommandé aux chercheurs de s'adresser directement à Euresearch ou au SEFRI.**

Situation de la Suisse

Le 16 décembre 2020, le Parlement suisse a adopté le message relatif au financement de la participation de la Suisse au paquet Horizon 2021-2027. Cette adoption garantit le financement d'une association de la Suisse à Horizon Europe, au programme Euratom et au programme pour une Europe numérique, ainsi qu'une participation à l'infrastructure ITER (l'ensemble de ces activités et programmes étant réuni sous le nom de « paquet Horizon »). Le mandat de négociation pour la Suisse a également été approuvé tout comme « L'Ordonnance relative aux mesures concernant la participation de la Suisse aux programmes de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation » qui est entrée en vigueur le 1er mars 2021. La Suisse remplit ainsi toutes les conditions pour négocier avec l'UE une association complète au paquet Horizon.

Les négociations entre la Suisse et l'UE devraient commencer au cours du deuxième semestre 2021. Un accord sur la participation de la Suisse n'a donc pas pu être conclu avant le début du programme. Selon les dernières informations de la Commission européenne (CE), l'accord d'association à Horizon Europe et aux autres initiatives et programmes qui y sont liés devrait s'appliquer rétroactivement comme c'était déjà le cas lors des précédentes générations de programmes, aussi bien en ce qui concerne la participation à des projets collaboratifs que pour les projets individuels. Cela vaut aussi pour la Suisse.

Le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a décidé de ne pas signer [l'accord institutionnel](#) avec l'UE. Il n'est actuellement pas possible d'estimer les conséquences pour l'association de la Suisse aux programmes-cadres européens pour la recherche et l'innovation.

Soumission de projets pour les participants affiliés à des institutions suisses

IMPORTANT : Les chercheurs et les innovateurs en Suisse peuvent toujours postuler aux appels Horizon Europe et aux programmes et initiatives connexes. Les candidats en Suisse doivent toujours soumettre leurs propositions de projet pour tous les appels en tant que participants d'un pays associé.

Il est important que les participants suisses indiquent, dans le formulaire de saisie des projets de la CE, leur budget de recherche comptabilisable complet afin de recevoir leurs subsides de recherche financés sur le budget de la CE. Dans le cas contraire, ils risquent de ne pas pouvoir recevoir de subsides, ni de la CE ni de la Confédération.

L'arrêté fédéral relatif au financement de la participation au paquet Horizon prévoit il est vrai la possibilité que le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) finance directement les chercheurs participant à des projets collaboratifs depuis la Suisse, mais ce cas de figure ne se présentera que si la Suisse participe à Horizon Europe avec le statut de pays tiers. En cas d'association conclue dans les temps, en revanche, les fonds seront directement versés par la CE ; c'est pourquoi les requêtes doivent également être adressées à cette dernière. En tout état de cause, la possibilité de bénéficier d'un financement de remplacement (financement par le SEFRI des partenaires de projet suisses en l'absence d'association) reste intacte lorsque les fonds sont demandés comme décrit ci-dessus.

Concernant le European Research Council (ERC), les candidats basés dans les pays associés à Horizon 2020 (comme la Suisse) ont le droit de déposer des propositions de projet. Là encore, l'accord d'association s'applique avec un effet rétroactif ; il doit toutefois être en vigueur au moment de la signature de la convention de subvention pour que les chercheurs concernés puissent bénéficier d'une subvention de l'UE. Dans l'éventualité où un accord d'association ne serait pas conclu à temps, le SEFRI examine la possibilité de mettre en place, sur la base du message de financement, un financement national des propositions de projet ayant reçu une évaluation positive de l'ERC.

Projets en cours sous Horizon 2020

Les projets en cours qui sont financés dans le cadre d'Horizon 2020 ne sont pas affectés par les négociations à venir concernant le paquet Horizon. Leur financement est garanti par la même source durant toute la durée du projet.

Contact

Pour des questions relatives au dépôt de projets :
Euresearch, tél. +41 31 380 60 00, info@euresearch.ch

Pour des questions relatives aux mesures fédérales :
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI,
Unité Programmes-cadres européens, tél. +41 58 463 50 50, europrogram@sbfi.admin.ch